

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 051/2024

A LA SOCIETE AFRICA TECHNO POWER-ATP.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture de certains matériels informatiques, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-deux mille six cent (USD 42 600) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent nonante-huit, vingt centimes (USD 298.20), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/03/2024

Directeur Administratif et Financier a.i

Directeur Général a.i

Benoit Kalibali Gembé

